

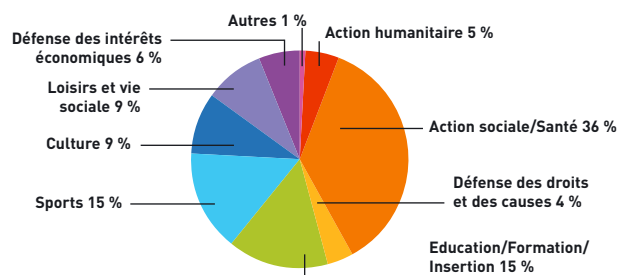
LES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS Mesures et évolutions

Comment se présente aujourd'hui le paysage associatif sur le territoire national ? Quelles sont les principales caractéristiques des associations sous l'angle des activités conduites, des ressources, des types de projets associatifs ? L'enquête réalisée par Viviane Tchernonog, chercheur au CNRS, qui vient d'être rendue publique, apporte les réponses à ces questions.



L'objectif de cette étude, cofinancée par le Crédit Mutuel, est d'apporter les indications chiffrées essentielles sur le profil des associations, les modes d'intervention, les budgets, les relations avec les partenaires publics, le travail salarié et bénévole, le profil des dirigeants. Il est aussi d'analyser les évolutions majeures intervenues sur ce secteur depuis 1990, date de la première enquête.

Répartition des ressources par secteur d'activité



Avec un budget cumulé de l'ordre de 59 milliards d'euros, un volume d'emploi de 1 050 000 emplois en équivalents temps plein (5 % de l'emploi en France), auxquels s'ajoute le travail de près de 14 millions de bénévoles qui réalisent ensemble un volume de travail de l'ordre de 935 000 emplois en équivalents plein temps, le poids dans l'économie et dans la société française des quelque 1 100 000 structures qui composent le secteur associatif apparaît considérable.

L'analyse des évolutions intervenues sur les dernières années montre que le secteur associatif poursuit sa croissance : le budget cumulé du secteur associatif a crû en 6 ans à un rythme annuel moyen de 2,5 %, sensiblement plus rapide que celui du PIB durant la même

période. Les deux évolutions les plus remarquables sont la croissance importante du volume de travail bénévole, qui a augmenté à un rythme annuel moyen de 5 %, et la restructuration des financements publics, qui a été caractérisée par une baisse des financements de l'Etat et une augmentation rapide des financements des Conseils généraux.

Le Crédit Mutuel : 1^{er} partenaire des associations, gère 1/4 des ressources du secteur.

- 1^{er} partenaire bancaire des associations des secteurs de l'action sociale, de la santé, de l'éducation-formation-insertion et de l'action humanitaire.
- 2^e partenaire bancaire des associations sportives, culturelles, de la défense des droits et des causes, de l'économie et du développement local, des associations militantes.

Source : étude CNRS 2006

Cette enquête est la troisième menée par Viviane Tchernonog. La première en 1990 a porté sur 2 300 associations, la seconde, réalisée en 2001 lors du centenaire de la loi 1901, a porté sur 5 300 associations et la 3^e sur 10 000 associations. Un certain nombre de questions posées par la 2^e et la 3^e enquête sont semblables et permettent ainsi de mesurer les évolutions. Cette enquête est téléchargeable sur le site : <http://matisse.univ-paris1.fr>

La présente lettre analyse plus précisément les ressources des associations. D'autres analyses vous seront proposées dans les prochaines Lettres Partenaire Associations. ●●●

Le tissu associatif français est constitué d'une large majorité de petites associations sportives, culturelles et de sociabilité s'appuyant majoritairement sur le travail bénévole. En effet, sur les quelque 1 100 000 associations estimées vivantes et actives, 172 000 associations (soit 16 %) ont recours à l'emploi salarié.

La diversité des projets associatifs et la concentration des budgets dans les grandes associations des secteurs de l'action sociale, de la santé et de l'éducation, expliquent, pour une grande part, les importants écarts constatés sur les budgets moyens des différents types d'associations.

La restructuration du partenariat Pouvoirs publics – associations liée à la décentralisation, conjuguée à la forte augmentation du nombre d'associations, a pour conséquence une concurrence accrue entre associations pour l'accès aux ressources publiques (comme pour l'accès aux autres ressources comme le bénévolat par exemple), mais aussi entre secteurs ou entre jeunes et anciennes associations. En termes d'évolution, on constate toutefois une croissance très favorable des ressources sur ce secteur.

Une grande diversité des projets et des ressources

Plus de 60 % des associations fonctionnent avec un budget inférieur à 10 000 euros. La taille du budget annuel de l'association varie selon que l'association a ou non recours à l'emploi de professionnels salariés : 5 % des associations, mais environ un quart des associations employeurs, gèrent un budget annuel supérieur à 200 000 euros.

Répartition des associations selon la taille du budget annuel

Total des ressources courantes annuelles de l'association	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Moins de 1 000 €	18 %	1 %	16 %
1 000 à 5 000 €	37 %	6 %	32 %
5 000 à 10 000 €	16 %	8 %	15 %
10 000 à 50 000 €	25 %	30 %	26 %
50 000 à 100 000 €	2 %	14 %	4 %
100 000 à 200 000 €	1 %	14 %	3 %
200 000 à 500 000 €	0 %	15 %	3 %
500 000 € et plus	-	13 %	2 %
Total en %	100 %	100 %	100 %
Total en nombre d'associations	928 000	172 000	1 100 000

Un très fort écart entre budgets moyens des différents types d'associations, expressif de la diversité des projets associatifs

L'examen des budgets moyens des associations met en évidence une très forte différence des niveaux moyens de ressources entre associations sans salarié et associations employeurs, conséquence de la diversité des projets associatifs : le budget d'une association employeur est en moyenne 24 fois supérieur à celui d'une association sans salarié ; l'écart entre budgets moyens peut atteindre un ratio de 53 dans les associations de défense des droits et des causes.

Budget moyen par association selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié

Secteurs d'activité	Associations sans salarié	Associations employeurs	Moyenne pondérée	Ratio employeurs sans salarié
Action humanitaire	15 936 €	388 517 €	65 259 €	24
Action sociale/Santé	14 055 €	567 633 €	173 868 €	40
Défense droits et causes	4 871 €	256 522 €	15 290 €	5
Éduc/Formation/Insertion	10 693 €	553 895 €	198 310 €	52
Sports	17 124 €	104 608 €	33 169 €	6
Culture	9 601 €	123 475 €	27 064 €	13
Loisirs et vie sociale	11 648 €	195 862 €	26 844 €	17
Défense intérêts éco	11 553 €	315 821 €	94 210 €	27
Autres	12 376 €	130 607 €	22 713 €	11
Moyenne pondérée	11 715 €	282 091 €	53 992 €	24

Les recettes d'activité : principale ressource des associations

Plus de la moitié des ressources des associations a une origine publique ; cependant les financements publics ne sauraient être tous assimilés à un soutien des associations par la puissance publique puisqu'une partie de ces financements relève de commandes de l'Etat ou d'achats de prestations aux associations. Les ressources des associations proviennent presque pour moitié des recettes d'activité, dont l'origine peut être publique ou privée. Les seules subventions ne représentent qu'un tiers des ressources totales, et les cotisations un dixième des ressources.

Structure des ressources des associations



Des ressources varient de façon importante d'un secteur d'activité à l'autre

Les cotisations apparaissent particulièrement importantes dans les associations sportives et dans les associations de défense des droits et des causes : la cotisation englobe souvent une participation forfaitaire au service rendu. Les associations d'action humanitaire s'appuient davantage sur les dons et le mécénat qui représentent plus d'un quart de leurs ressources. Les associations d'action sociale et d'éducation dépendent presque exclusivement des recettes d'activité qui ont souvent une origine publique et des subventions publiques.

Structure des ressources selon le secteur d'activité des associations

Secteurs d'activité	Cotisations	Dons et mécénat	Recettes d'activité*	Subventions publiques**	Total en %	Budget Md d'€
Action humanitaire	2 %	26 %	38 %	34 %	100 %	2,7
Action sociale/Santé	3 %	4 %	54 %	39 %	100 %	21,5
Défense droits et causes	24 %	7 %	45 %	25 %	100 %	2,6
Éduc/Formation/Insertion	4 %	2 %	65 %	29 %	100 %	8,9
Sports	38 %	6 %	32 %	24 %	100 %	8,8
Culture	17 %	5 %	38 %	40 %	100 %	5,5
Loisirs et vie sociale	18 %	2 %	50 %	31 %	100 %	5,3
Défense intérêts éco	11 %	2 %	45 %	43 %	100 %	3,8
Autres	11 %	9 %	59 %	22 %	100 %	0,3
Ensemble	12 %	5 %	49 %	34 %	100 %	59,4

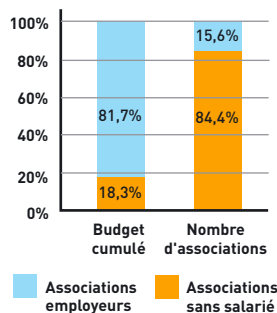
* Recettes d'activité d'origine publique ou privée.

** Subventions publiques seulement, à l'exclusion des financements contractuels, des ventes de prestations ou prix de journée provenant d'organismes publics classés dans la catégorie recettes d'activité.

Une concentration forte sur quelques secteurs

Des ressources très concentrées dans les associations employeurs, dans les grandes associations et dans l'action sociale et la santé

Les quelque 172 000 associations qui ont recours de façon permanente ou occasionnelle à l'emploi salarié, et qui représentent environ 16 % des associations, ont réalisé près de 49 milliards d'euros de budget, soit environ les 4/5^e du budget cumulé des associations.



Les ressources sont fortement concentrées dans les plus grandes associations : ainsi, 2 % d'associations dont les ressources courantes annuelles dépassent 500 000 euros concentrent 55 % du budget cumulé du secteur, tandis qu'à l'opposé, la moitié des associations réalisent 2 % du budget cumulé du secteur associatif.

Forte concentration des budgets dans les grandes associations

Ressources courantes annuelles de l'association	Part dans le budget cumulé	Nombre d'associations
Moins de 5 000 €	2 %	48 %
5 000 à 50 000 €	13 %	40 %
50 000 à 100 000 €	5 %	4 %
100 000 à 200 000 €	9 %	3 %
200 000 à 500 000 €	16 %	3 %
500 000 € et plus	55 %	2 %
Total	100 %	100 %

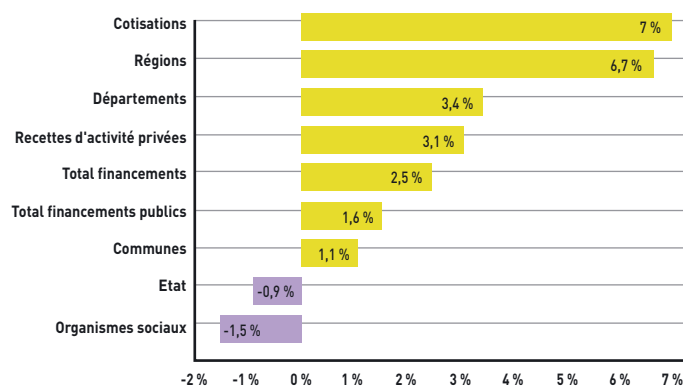
La part très importante des associations d'action sociale dans le budget cumulé du secteur associatif reflète la domination des grandes associations professionnalisées qui sont souvent de gros employeurs. Par contraste, les nombreuses associations de défense des droits et des causes ont un poids budgétaire très limité et s'appuient essentiellement sur le travail bénévole.

Une dynamique constante

Une augmentation soutenue des budgets associatifs, mais des évolutions contrastées des différentes ressources publiques et privées

Le budget cumulé du secteur associatif continue de croître à un rythme soutenu puisque sa croissance annuelle sur la période des 6 dernières années, de l'ordre de 2,5 %, est presque deux fois supérieure à celle du PIB. Les financements publics ont augmenté à un rythme annuel moyen de 1,6 % dans la période, très proche de celui du PIB, et de ce point de vue, **on ne peut parler d'un désengagement de la puissance publique** en volume mais les financements publics se sont structurés. Ainsi par exemple, dans le secteur santé/action sociale, il y a eu transfert de l'Etat vers les départements et les associations de ce secteur doivent articuler en permanence leur projet avec les Pouvoirs publics. Quant aux financements privés, ils ont cependant crû, durant la période, plus de deux fois plus vite que les financements publics, à un rythme annuel de 3,5 %.

Evolution annuelle en volume des ressources publiques et privées des associations



Viviane Tchernong, Chercheur au CNRS

Pour vous aider à suivre chaque trimestre l'actualité juridique et fiscale, nous avons relevé pour vous les informations suivantes.

Juridique

Simplification de la procédure applicable aux libéralités

Une circulaire précise les modalités d'application du décret n° 2007-807 du 11 mai 2007 concernant la simplification de la procédure applicable aux libéralités consenties aux associations, aux fondations, aux congrégations et aux établissements publics du culte ainsi qu'à la tutelle sur les actes de disposition des associations, des fondations reconnues d'utilité publique et des établissements congréganistes. Par ailleurs, la circulaire rappelle les simplifications liées aux déclarations d'association, à savoir : un seul exemplaire des statuts déposés en Préfecture et la déclaration des données concernant les seuls membres de l'organe d'administration. Circulaire NOR INTA0700083C du 1^{er} août 2007, www.interieur.gouv.fr

Associations gestionnaires d'établissements du secteur social, médico-social

Suite à l'avis 2007-05 du Conseil national de la comptabilité harmonisant le plan comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) selon qu'ils soient gérés par des entités du secteur public ou par des associations ou fondations, un arrêté fixe le nouveau modèle de bilan financier d'un ESMS.

Arrêté du 17 juillet 2007, JO du 8 août 2007.

Fiscal

Dons

Seul un don sans contrepartie peut être éligible au bénéfice de la réduction d'impôt pour les donateurs. L'administration fiscale tolère toutefois une contrepartie de très faible valeur sous forme de biens remis par l'association aux donateurs présentant une nette disproportion avec le montant du don versé (d'un rapport de 1 à 4) et dont le montant ne peut dépasser désormais 60 €. Ce seuil sera réévalué au 1^{er} janvier 2011 puis tous les 5 ans.

Instruction du 16 mai 2007, BOI 5 B-14-07

Social

Contrôle URSSAF

La charte du cotisant contrôlé résume les nouvelles dispositions mises en œuvre lors d'un contrôle Urssaf (disponible sur le site www.urssaf.fr).

Circulaire Aocss n°2007-21 du 23 juillet 2007 relative aux droits des cotisants et au recouvrement des cotisations et contributions sociales.

Heures supplémentaires : allègements de cotisations sociales

Le décret n° 2007-1380 du 24 septembre 2007 précise les modalités d'application de ces nouvelles mesures issues de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat créé au titre des heures de travail effectuées à compter du 1^{er} octobre 2007.

Pour plus d'information, consultez le site www.legifrance.gouv.fr ou appeler au 0821 08 00 01 (0,12 € TTC/min).

Services à la personne

Une lettre circulaire de l'Acoss n° 2007-117 du 21 août 2007 précise les conditions d'exonération de cotisations patronales « services à la personne » au titre du personnel administratif et d'encadrement.

Programmation des fonds européens pour 2007-2013

Les règles de gestion de ces financements européens sont simplifiées pour les associations (moins d'exigences administratives et plus de transparence). Consultez le site <http://ec.europa.eu/> pour en savoir plus sur :

- les possibilités de financement européen par domaine,
- Le Fonds européen de développement régional,
- les nouvelles modalités pratiques de financement,
- les autorités de gestion des fonds structurels dans chaque région.

Programmation 2007-2013 : l'essentiel pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

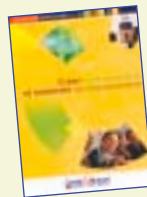
<http://avise.org/spip.php?article743>

AVIS AUX DIRIGEANTS D'ASSOCIATION

Si vous souhaitez vous procurer les textes d'actualité cités ou poser des questions juridiques, fiscales, sociales, administratives ou financières, rendez-vous dans votre Caisse locale et demandez à consulter : **le service d'information et de conseil aux associations du Crédit Mutuel**. Ce service vous permet à tout moment de connaître la réglementation applicable à vos activités et d'obtenir pour votre association une réponse personnalisée à vos questions.

BON À SAVOIR

Edition 2007 du guide « Connaître la fiscalité de votre association » édité par le Crédit Mutuel et disponible dans les Caisses du Crédit Mutuel.



Edition 2007 du guide « Créer son association et maîtriser son fonctionnement » édité par le Crédit Mutuel et disponible dans les Caisses du Crédit Mutuel.

Un guide des financements publics réalisé par la Direction de la vie associative de l'emploi et des formations (DVAEF) permet aux associations et aux autorités publiques de se repérer entre « subvention, commande publique et délégation de service public » et de choisir la procédure adaptée à leur situation évitant ainsi tout risque de requalification judiciaire.

→ Téléchargeable sur le site

www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/Mode_d_emploi.vf01.03.2007.pdf

Une enquête nationale sur les besoins de financement des associations réalisée par la CPCA pour mieux comprendre les enjeux du financement des associations et ouvrir un débat avec le gouvernement (www.cPCA.asso.fr).

INDICES 2007

Plafond mensuel de la sécurité sociale	2 682 €
SMIC horaire	8,44 €
Minimum garanti	3,21 €

Cotisations sociales et bases forfaitaires de cotisations
Consultez-les sur le site www.urssaf.fr « Espace associations »

Spectacles occasionnels : cotisations forfaitaires URSSAF 2007
(cachet maxi : 671 €) Part employeur 37 € ; part salarié 13 € ; total 50 €
Informations Guichet Unique au 0810 863 342 ou www.guso.com.fr

Chèque emploi associatif : n° vert 0 800 1901 00 et www.cca.urssaf.fr

Prix à la consommation avec tabac septembre 2007 : 116,33

Indice de référence des loyers
2^e trimestre 2007 : (pour la révision des loyers) 108,34

Frais kilométriques des bénévoles pour la réduction d'impôt
(barème 2007, année 2006) Voiture : 0,284 € deux roues : 0,109 €

Partenaire Associations

La lettre du Service Partenaire Associations est éditée par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel - 88, rue Cardinet - 75017 Paris - Tél. 01 44 01 10 10
Directeur de la publication : Martine Gendre (martine.gendre@creditmutuel3d.com) • Rédactrice en chef : Nicole Deyhérassary (nicole.deyherrassary@creditmutuel3d.com)
• Comité de rédaction : Emmanuel Aguesse, Eric Anglade, Chantal Béato, André Bécuwe, Daniel Boisseleau, Thierry Bohn, Christel Clargé, Arnaud Dayres, Hervé Frioud Chatrieux, Gérard Gay, Loïc Guillaume, Bernard Guiot, Alain Menanteau, Sylvie Porte, Jean-Philippe Tatu, Sophie Terrier, Patrick Varenne •
Réalisation : La Fabrique 01 42 50 54 54 • ISSN : 1164 - 4532